

DECISION DU MAIRE
N° 2026-03-D-24

Michel BOUVIER – Maire de Saint-Pierre d'Albigny

Objet : Renouvellement de concession d'un emplacement au cimetière de Saint-Pierre d'Albigny

Carré 7 Emplacement 30 Concession n°340

Demandeur : Madame Claude PANDIANI

Le maire de la commune de Saint-Pierre d'Albigny,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 30 novembre 2021,
Donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat.

DECIDE

Article 1 : D'accorder à compter du 10 mars 2026, pour une durée de 10 ans, une concession au cimetière de Saint Pierre d'Albigny à **Madame Claude PANDIANI**, demeurant 157 route des Frasses – 73800 Coise – Saint Jean Pied Gauthier, pour y fonder la sépulture d'elle-même, ainsi que de Madame SCARSO Corinne et Madame SCARSO Brigitte.

Article 2 : De faire procéder au recouvrement de la somme de 255 € par le Trésorier municipal, correspondant au montant de l'emplacement concédé le 10 mars 2026.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la commune et transmise à Madame la Préfète de la Savoie et au Trésorier municipal.

Fait à Saint-Pierre-d'Albigny, le 12 mars 2026

Le Maire
Michel BOUVIER

